

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**RÉSEAU PAPILLON :
CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE POUR DES SPECTACLES À
MOUTHIERS ET CLAIX DANS LE CADRE DU
FESTIVAL AU FIL DU CONTE**

Direction Ressources - Secrétariat
des assemblées
Numéro : 2021-D-249

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n° 130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Président,
- VU, l'arrêté n°28 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdéléguant à Madame Hélène GINGAST en sa qualité de conseillère déléguée membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Dans le cadre du festival "Au Fil du Conte", est approuvée la convention passée entre GrandAngoulême pour le Réseau Papillon et le département de la Charente.

Article 2 – La convention prévoit la tenue de deux spectacles :

- « Le réveil maman », le lundi 27 septembre 2021 à 10h à la bibliothèque de Claix, conté par Jérôme AUBINEAU, pour les scolaires à partir de 3 ans,
- « Loupé », le jeudi 30 septembre à 18h30 à la bibliothèque de Mouthiers sur Boême conté par Gilles BIZOUERNE, tout public à partir de 6 ans.

Article 3 – Le montant total du cachet pour les deux conteurs s'élève à 1 694 € TTC, réglé pour moitié par GrandAngoulême et pour l'autre moitié par le département de la Charente. GrandAngoulême s'engage également à payer les frais de restauration, d'hébergement et de déplacement des conteurs à l'intérieur du département.

Article 4 – Monsieur le directeur général adjoint en charge de la proximité et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **23 SEP. 2021**

P/Le Président,
La Conseillère déléguée, membre du bureau



Hélène GINGAST

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **23 SEP. 2021**
Publié ou notifié,
Le **23 SEP. 2021**